

Lille, le 3 novembre 2020

DOSSIER DE PRESSE

AMPLIFIONS ET DÉMULTIPLIONS LES INITIATIVES TERRITORIALES AUTOUR DE L'ALIMENTATION EN PRODUITS DURABLES ET DE QUALITÉ EN HAUTS-DE-FRANCE !

La Loi EGalim du 30 octobre 2018 a fixé des objectifs ambitieux en matière de restauration collective, notamment la mesure qui vise à atteindre 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques au 1^{er} janvier 2022. La restauration collective, et en premier lieu la restauration scolaire, est un levier fondamental comme débouché significatif pour les filières mais aussi un lieu de promotion et d'éducation à une alimentation saine et durable. Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) s'attache à accompagner et à soutenir des actions concrètes particulièrement auprès des jeunes publics.

Un autre axe fort du PNA porte sur le développement des circuits alimentaires de proximité et la souveraineté alimentaire. L'actuel plan de relance de 1,2 milliards d'euros mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vise à augmenter la résilience et la pérennité du système alimentaire au regard de trois priorités :

- Reconquérir notre souveraineté alimentaire ;
- Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français ;
- Accompagner l'agriculture et la forêt française dans l'adaptation au changement climatique.

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Hauts-de-France, le Conseil Régional, les 5 Départements, l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'ensemble des services de l'État travaillent de concert pour appuyer les territoires et leurs acteurs vers une alimentation de qualité et durable, accessible à tous.

Le Comité Régional de l'Alimentation (CRALIM) est une instance de concertation qui permet de rendre compte des enjeux et des résultats de la mise en œuvre des outils de la politique alimentaire en Hauts-de-France, notamment ceux du [Programme National pour l'Alimentation \(PNA\)](#) et du [Programme National Nutrition Santé \(PNNS\)](#). Il a vocation aussi à permettre de contribuer à la coordination des acteurs et à la diffusion des "bonnes pratiques" repérées sur le territoire régional au travers de témoignages.

Le CRALIM sera l'occasion de mettre en lumière l'approvisionnement de la restauration collective et les dynamiques engagées dans les projets alimentaires territoriaux (PAT). Les témoignages qui sont présentés nous livrent une diversité de projets, les difficultés qui se sont posées à eux et comment ils sont parvenus à les surmonter. Ils pourront inspirer de nouvelles initiatives, apporter des pistes d'évolution et de nouvelles opportunités pour amplifier et démultiplier les initiatives territoriales autour de l'alimentation en produits durables et de qualité en Hauts-de-France.

Le CRALIM 2020 se réunit le mardi 3 novembre de 9h30 à 12h15 avec un format 100% digital.

Il sera visible par les participants, sur inscription gratuite et obligatoire, depuis le site web de l'événement : <http://www.cralim2020hdf.com/>

TROIS THÉMATIQUES PRINCIPALES

- L'alimentation au cœur d'une dynamique territoriale : s'appuyer sur les problématiques alimentaires pour impulser une démarche de projet de développement territorial ;
- La restauration collective un vecteur d'une alimentation de qualité et durable ;
- L'accès à tous à une alimentation de qualité : des enjeux d'éducation et de lutte contre le gaspillage.

UN PROGRAMME FAISANT UNE LARGE PLACE AUX TÉMOIGNAGES

Les différents témoins qui interviendront lors du CRALIM permettront une transmission à l'ensemble des participants de références et de clés d'actions issues d'initiatives concrètes et de démarche menées aux 4 coins des Hauts-de-France : Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), initiatives solidaires, éducation à l'alimentation, diagnostic et plan d'approvisionnement de la restauration scolaire, etc.

Visualiser le programme : <https://www.cralim2020hdf.com/programme>

LA LOI EGALIM, LE PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION : UN CADRE POUR AGIR

- [Les mesures de la Loi Egalim concernant la restauration collective](#)

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a édité un document issu des travaux du Conseil national de la restauration collective. Ce document offre un décryptage des textes réglementaires et des leviers existants pour atteindre les objectifs.

Consulter le document complet : <https://agriculture.gouv.fr/les-mesures-de-la-loi-egalim-concernant-la-restauration-collective>

- [Brochure « Construire votre projet alimentaire territorial »](#)

Cette brochure explicite les grands principes d'un plan alimentaire territorial : état des lieux et diagnostic de la production agricole et alimentaire local, de la consommation hors domicile, des initiatives locales de développement des circuits courts et de lutte contre le gaspillage alimentaire, des actions d'éducation et de solidarité alimentaire...

Consulter le document : <https://agriculture.gouv.fr/les-territoires-moteurs-pour-developper-une-alimentation-durable-saine-et-locale>

- [Guide « Tout savoir sur le menu végétarien en restauration scolaire »](#)

Pourquoi et comment mettre en place un menu végétarien par semaine dans la restauration scolaire ? Ce guide vous donne des clés de compréhension de cette mesure nationale.

Consulter le document complet : <https://agriculture.gouv.fr/restauration-scolaire-tout-savoir-sur-le-menu-vegetarien-hebdomadaire>

Vous pouvez retrouver l'ensemble des ressources des acteurs via les liens suivants :

- Consulter la plaquette « Action de l'État en faveur des filières agricoles et agroalimentaires dans les Hauts-de-France » : http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/action_de_l_etat-septembre_1709_2020_cle45afd7-1.pdf
- le site de la Région Hauts-de-France : <https://www.hautsdefrance.fr/lycees-manger-local/>
- le site du CERDD : <http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable>